

Association des chasseurs et pêcheurs de Gould Inc.

Ste-Marguerite de Lingwick, Qué,

Termes et Conditions a l'utilisation d'un Véhicule Tout-Terrain sur le territoire de l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Gould.

- 1- Les utilisateurs de VTT devront en tout temps porter un casque conforme aux exigences de la loi.
- 2- Les utilisateurs de VTT devront en tout temps porter un dossard de chasse orange fluo.
- 3- Le VTT utilisé devra être muni d'un mât (minimum 1 mètre) et d'un fanion orange fluo.
- 4- Tous VTT devront être immatriculés et assurés pour un montant minimum de **1,000,000.00\$**. Vous devrez nous transmettre en janvier de chaque année une liste comprenant votre nom, numéro d'immatriculation du VTT, nom de la compagnie d'assurance, numéro de la police, période de couverture de la police.
- 5- Les VTT devront circuler à une vitesse inférieure à **20 kilomètres / heure**.

Domtar, ainsi que l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Gould se réserve le droit de mettre fin à cette autorisation en tout temps, sans préavis, si nous décelons un laxisme chronique à l'égard de nos exigences. Nous nous réservons également le droit d'exiger l'expulsion du Club, à un membre pris en infraction audites exigences.

Je, _____, reconnais avoir lu et compris les termes et conditions relatives a l'utilisation d'un VTT sur le territoire de l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Gould.

Signature : _____

Date : _____

Propriétaire du VTT :	
Marque/modèle du VTT :	
Numéro d'immatriculation (plaque) :	
Compagnie d'assurance :	
Numéro de police :	
Période de couverture :	

Remettre à Danny Luce, 424 King St., Waterville, QC, JOB 3H0, 819-570-8784
Fax: 877-720-7086

<http://www.gouldchasse.com/>